

Le Courriel d'information

n°242 – Mardi 05 juin 2001.

POUR UNE AUTRE EUROPE

Dans ce numéro

En bref…

1- Etonnants Paradis – Appel de Bruxelles. Etonnants Paradis, une action pour la suppression des paradis fiscaux qui se déroulera le 9 juin à Jersey et en Andorre, est l'une des composantes de la campagne 2001. Europe : Tobin tout de suite ! qui s'attache à faire pression pour la mise en place de propositions de manière à reprendre la démocratie des mains du marché. Cette action à laquelle ont appelé de nombreux ATTAC en Europe (voir le numéro spécial Courriel 241), prend pour chacun d'entre eux des dimensions différentes. Nous vous proposons de faire connaître et de signer un appel pour une justice financière internationale.
2- Crise en Turquie. A l'heure où le gouvernement turc commence des négociations sur les conditions d'un prêt de plusieurs milliards (qui entraînera certainement la « reconversion » de plusieurs dizaines de milliers de paysans entre autres) avec la Banque mondiale et le Trésor américain qui tient particulièrement à son allié de l'OTAN, voici une petite présentation de la situation.
3- Mexique, un pas en arrière. Suite de l'article publié dans le Courriel 233, « Non à la loi indienne », voici une analyse des implications de la loi votée au Mexique à la fin du mois d'avril. Il s'agit sous couvert d'une soi-disant reconnaissance des peuples indigènes, d'un formidable recul de leurs droits. L'EZLN avait d'ailleurs vivement réagi. Nous vous proposons à la fin de l'article de montrer votre solidarité.
4- Bienvenue à Göteborg en juin. Des mobilisations sont prévues dans la petite ville suédoise où se tient le dernier sommet européen sous la présidence de ce pays. Voici le programme complet de ces journées d'action.
5- Un mini Davos pour l'Afrique (réponse). Mise en cause dans l'article publié dans le Courriel 240, la fondation EMA a tenu à faire paraître ce complément d'Information.
6- Le guide du routard anti-mondialisation (capitaliste). Présentation d'un livre à lire sur les plages, en montagne ou à la campagne, chez vous aussi si vous le souhaitez.

Etonnants Paradis – Appel de Bruxelles

Par ATTAC Bruxelles

Appel de Bruxelles pour une justice financière internationale

L'émergence de la globalisation financière et le développement exponentiel des flux de capitaux internationaux se sont appuyés sur la transformation de l'argent en données informatiques passant automatiquement d'un compte à un autre par le biais de "chambres de compensation" internationales.

Aujourd'hui, le dénouement de toutes les transactions financières internationales est assuré par une société de "routage financier" Swift, et par deux chambres de compensation internationales Euroclear et Clearstream qui jouent le rôle de facteurs et de notaires du monde financier globalisé.



L'ouvrage "Révélation$" de Denis Robert et Ernest Backes et le film "Les dissimulateurs" de Denis Robert et Pascal Lorent, fruit de deux années d'enquête, démontrent qu'une des clés de la mondialisation financière se trouve dans les mécanismes opaques de ces chambres de compensation internationales.

D'une part, la floraison de comptes non publiés ouverts par les filiales de grandes banques installées dans les paradis fiscaux et le fait que certains industriels ont directement ouvert des comptes sans passer par une institution financière ne manquent pas d'inquiéter.

D'autre part, si l'explosion des échanges financiers a pu laisser croire au chaos des flux financiers, en réalité, aucune trace de la circulation des capitaux, qu'ils soient licites ou non, ne s'égare. Toutes les opérations sont enregistrées sur micro-fiches ou disques optiques et conservées au sein des chambres de compensation, et dans les archives de Swift.

Ce constat est à la fois dramatique et porteur d'espoir, puisqu'il confirme qu'il est techniquement possible d'assurer une "traçabilité" de toutes les opérations financières internationales.

Ainsi, les mouvements de fonds à partir des paradis bancaires et fiscaux peuvent être facilement reconstitués, ce qui offre les outils nécessaires à la lutte contre la criminalité financière et la prolifération des paradis fiscaux. Pour la même raison, le contrôle et l'établissement d'une taxe sur les transactions financières sont grandement facilités.

Ces opportunités ne pourront cependant se concrétiser que si une volonté politique existe.

A contrario, abandonnés sans contrôle réel, ou contrôlés par les seules banques, ces organismes supranationaux peuvent être des pourvoyeurs de corruption, de fraudes financières et de blanchiment.

C'est pourquoi nous demandons aux institutions politiques nationales et supranationales de placer Swift, Euroclear et Clearstream sous le contrôle démocratique d'une organisation de tutelle.

Nous voulons ainsi récupérer les espaces perdus par la démocratie au profit de la sphère financière et permettre l'établissement d'une justice économique et sociale internationale.

[NOM] [prénom]
[pays]
[profession]
A RENVOYER A :
ATTAC Bruxelles bxl@attac.org
av. du Parc, 89 - 1060 Bruxelles
tél. +32 0 2 649 69 49 ou +32 0 2 502 01 00
FAX +32 0 2 534 11 74

Etonnants Paradis est une série d'actions pour la suppression des paradis fiscaux en Europe dans le cadre de la campagne « 2001. Europe : Tobin tout de suite ! ». Une première journée aura lieu le 9 juin en Andorre et à Jersey. Pour plus d'informations : http://attac.org/jersey2001

Crise en Turquie

Par A. Palomo Garrido

Berlin. Durant ces jours antérieurs aux vacances d'été, les agences de voyages allemandes bombardent les citoyens de publicités relatives aux avantages de voyager en Turquie, dus à la profonde crise économique qui s'abat sur ce pays depuis le printemps et qui a provoqué la dépréciation de la monnaie de plus d'un tiers de sa valeur.

La crise turque est un chapitre de plus dans l'interminable chaîne de secousses économiques successives provoquées par les masses de capital financier. Récapitulons les évènements : depuis décembre 2000 l'affrontement politique se voyait de nouveau attisé entre le gouvernement de Ecevit, d'orientation musulmane, et le président Sezer (la présidence a toujours été un bastion de la laïcité en Turquie depuis la révolution militaire qui instaura la république). Cependant, le principal argument employé par chaque partie était que le fameux thème de la corruption.

La dispute politique s'est transformée en instabilité économique et la bourse d'Istanbul a commencé à chuter. En février, les banques turques ne pouvaient plus affronter les pertes et les capitaux commencèrent à fuir, ce qui réduisit l'économie nationale à un squelette. Suite aux recommandations internationales (FMI, BM..), la Banque Centrale turque laissa librement flotter sa monnaie dans les marchés financiers. En peu de temps la lire turque avait perdu plus de 40% de sa valeur.

La situation s'aggrave vu que de nombreux particuliers et entreprises ne peuvent plus payer leurs crédits. La pénurie économique se répand comme de la poussière. Les protestations



populaires contre le gouvernements et les organismes internationaux (FMI, BM), considérés comme responsables de la crise, ont débuté. La réponse du gouvernement est la répression politique et le lancement d'un SOS aux organismes internationaux, au FMI, à la BM et au G7. La somme d'argent qui est considérée comme nécessaire pour sortir la Turquie de l'impasse s'élève à quelques 10 ou 12 milliards de dollars. Cependant, le sauvetage de la péninsule ottomane est soumis à une série de conditions, à savoir :

Le contrôle de l'inflation, l'assainissement du système bancaire, la dérégulation de l'économie et la privatisation d'entreprises comme le Telecom turc (le monopole des télécommunications de l'Etat). Cela signifie, appliquer avec tout son poids la politique de l'ajustement. Le problème est que, ces mesures qui ont été appliquées en silence dans le premier monde, n'ont pas été adoptées dans leur extension par beaucoup d'Etats proches du cour du système, comme ce fut le cas des tigres asiatiques, du Brésil, de la Russie, de l'Argentine ou de la Turquie.

Dans le cas précis de la Turquie, le fait est que, avant la crise, l'Etat contrôlait plus de 50% de la production industrielle, 70% du secteur bancaire à travers les subventions et la majeure partie du secteur agraire. Les organismes internationaux exigent une réforme (vente) immédiate de ce système, qui se traduit donc par une déréglementation et des privatisations. Alors que les réformes arrivent, le chômage augmente et la Turquie rencontre chaque fois plus de problèmes majeurs pour importer des médicaments, à cause de la dépréciation de sa monnaie.

Il devient important de noter et de suivre ce phénomène, suivant lequel tout pays qui n'applique pas avec discipline les politiques d'ajustement du FMI ou de la BM, devient en spécifiquement vulnérable aux tourbillons financiers et spéculatifs originaires des marchés mondiaux. La question est de savoir : Est ce le besoin de déréglementation qui provoque la crise ? Ou sont-ce les crises qui rendent propices la déréglementation ?

A. Palomo Garrido (Docteur à la Faculté de Sciences Politiques de la UCM Madrid) ATTAC-Madrid madrid@attac.org
Traduction : Julie Duchatel, traductrice bénévole, coorditrad@attac.org

Mexique, un pas en arrière.

Par le Centre de Droits Humains

La loi sur les Droits et la Culture Indigène et le processus de paix

Le rapport de la Chambre des Sénateurs ignore le plus haut cadre juridique en matière indigène: la Convention 169 de l'OIT.

Le rapport voté le 28 avril dans la nuit par la Chambre des Sénateurs pour réformer la Constitution en matière de Droits et de Culture Indigènes méconnaît ce qui est fondamental dans la demande historique de ces peuples pour être reconnus comme sujets de droit en raison de leur nature collective et culturellement différente, et a ainsi laissé passer l'opportunité de donner une réponse à cette demande historique et juste.

La proposition de réforme approuvée par le Sénat en matière de peuples indigènes paraissait répondre à la situation de retard économique, social et politique si honteuse que vivent les peuples indigènes et qui, bien sûr, doit être prioritaire. Cependant, l'aspect fondamental des revendications indigènes est sujet à une revendication historique d'exister, de se développer, participer, décider et être en relation dans des conditions d'équités avec la population et aux différents niveaux de gouvernement, à partir de la reconnaissance et du respect de leur nature collective et culturellement spécifique.

Cet aspect fondamental, manifesté tant dans la Convention 169 sur les Peuples Indigènes et Tribaux des Pays Indépendants de l'Organisation du Travail que dans les Accords de San Andrés Larrainzar, a été méconnu par le Sénat et, cependant, on laisse dans le texte de réforme des aspects secondaires qui n'ont pas leur place dans un document comme celui-ci et pour cela il suffit de se reporter au paragraphe B de l'article second du rapport, où se trouve une liste des obligations gouvernementales.

Une de nos plus grandes préoccupations est que ce rapport méconnaît complètement celui établi dans la Convention 169 qui, en vertu de l'article 133 constitutionnel, est une loi interne et en vigueur dans notre pays et que, pour autant, elle aurait du être l'axe fondamental pour l'élaboration de cette proposition de réforme constitutionnelle.

Ainsi, des droits si clairement reconnus et garantis dans cette convention comme le sont



l'exercice et la jouissance de leurs droits collectifs et culturels comme peuple, celui d'être informés et consultés dans tous les aspects qui les intéressent et les affectent (comme dans les politiques et plans d'éducation, de développement économique et social, d'usage des ressources qui se trouvent sur leurs territoires pour n'en mentionner que quelques-uns uns), le droit à l'usage et à la jouissance de la terre et des ressources naturelles, le droit à la reconnaissance de leurs territoires ancestraux, le droit d'élire leurs autorités, de procurer et de rendre justice selon leurs systèmes de normes, ont été dans le meilleur des cas expédiés et délimités par des lois secondaires ou éliminés complètement comme droits reconnus à l'intérieur du rapport approuvé.

Conjugué à ce qui précède nous voulons faire ressortir comme une autre des carences principales du projet de réforme, le concept qui suit sur les peuples indigènes. Il est préoccupant de constater que nos législateurs ne sont pas arrivés à exprimer dans le rapport la dimension collective et culturellement spécifique, tant des peuples comme sujets de droit, que de la propre nature collective de leurs droits culturels, réduisant autant les sujets de droits que la nature de leurs droits propres à une perspective individualiste.

Ce rapport émis par le Sénat démontre que nos législateurs méconnaissent le fond de la demande des peuples indigènes et que, pour autant, tant que ne sera pas assumé cet aspect fondamental, il n'y aura pas de réponses concrètes aux demandes peuples indigènes.

Actuellement, il reste à espérer que la Chambre des Députés, qui fonctionnera dans ce cas comme contrôleur de la proposition du Sénat, assume le rôle de corriger les erreurs commises et, pour autant, donne pleine réponse aux demandes et revendications historiques des peuples indigènes de notre pays.

Dans ce sens, il est indispensable de manifester à nos députés que, pour émettre leur opinion et vote, ils doivent prendre en compte, outre le compromis éthique qu'ils ont avec la construction de la démocratie, la justice et l'équité dans notre pays, ce qui est déjà reconnu comme Droit en matière indigène dans la Convention 169 sur les Peuples Indigènes et Tribaux dans les Pays Indépendants. Nous considérons que s'ils assument celle-ci comme référent fondamental pour donner leur opinion et émettre leur vote, ils feront sûrement une grande quantité d'observations et de précisions nécessaires pour s'acquitter de donner réponse à la demande des peuples indigènes.

Faisons un premier bilan de ce processus: si nous étions sur une route où il y ait un point de départ dont nous voulons partir avec la conscience du lieu auquel nous voulons arriver, il faut dire que cette proposition a à peine dépassé la ligne de départ. Cependant, en nous aventurant à regarder la ligne d'arrivée, nous devons reconnaître que nous ne pouvons pas encore la percevoir à l'horizon et que, le premier pas à peine fait, nous trébuchons sur le premier obstacle.

Aux mains des Députés d'éviter de graves omissions: le processus de paix est en jeu.

Déjà le Congrès National Indigène, à travers la voix d'Adelfo Regino Montes, s'est prononcé à ce sujet et affirme que ce rapport ne reconnaît pas les droits des indigènes. Divers spécialistes en la matière ont commencé à exposer publiquement, depuis que le rapport a été connu, les implications de celui-ci et les divergences abyssales entre le rapport, l'initiative de la Loi Cocopa et la Convention 169 de l'OIT elle-même.

A ce moment crucial pour le devenir du pays, nous lui ajoutons les complications techniques, les politiques: parmi elles, les attitudes des acteurs clefs sur qui se maintiennent les projecteurs et qui, dans ces moments, peuvent embrouiller la société et, encore pire, entraver la possibilité d'une résolution pacifique, juste et digne du conflit au Chiapas.

Les sénateurs se considèrent satisfaits, se congratulent et soulignent comme une "grande avance" pour le pays, que leur rapport ait été approuvé à la Chambre Haute. Le président Fox se jette soudainement dans des discours avec des déclarations à tord et à travers, affirmant que "il n'y a plus de guérilla", que la paix "est maintenant un fait" et fait l'éloge du Sénat, alléguant que ce rapport incomplet et partial est un pas loin en avant. Cependant, il évite de parler de ce que cela implique politiquement pour le processus de paix, l'omission du rapport en ce qui concerne la reconnaissance du concept de territoire et des communautés comme sujets de droit public et dit, "tout avance de manière excellente". Tout cela sans prendre en compte que la discussion à la Chambre des Députés n'est pas conclue.

Ces attitudes, ou bien font partie d'une stratégie réfléchie relative au conflit, mise en oeuvre



depuis l'accession de Fox au poste de Président de la République, dont les affirmations ont oscillées entre le volontarisme et l'incompétence politique pour traiter le sujet: "Nous sommes à "quelques semaines d'arriver à un accord de paix au Chiapas", "le gouvernement a une volonté de paix", "les indigènes sont nos frères", "il n'y a déjà plus de guérilla au Mexique"", ou bien terminent de démasquer la profonde ignorance qui persiste en nos niveaux de gouvernement sur les droits des Peuples Indiens.

Parce que nous respectons et reconnaissons ce que la lutte indigène pour la reconnaissance de leurs droits comporte, cette attitude triomphaliste nous indigne et nous la réfutons profondément, car une fois de plus elle se place dangereusement au niveau de la seule image publique de l'Etat mexicain qui pourrait être utilisée pour essayer de légitimer n'importe quelle action contre l'EZLN, ses bases d'appui, le CNI et les peuples indiens qui appuient la lutte pour l'autonomie et la libre détermination, en les situant, de la logique de cette posture, comme les acteurs intransigeants qui ne veulent pas la paix pour le pays. L'argument de fond pourrait continuer dans le même sens: "nous leur donnons leur loi, que veulent-ils de plus?"

La Chambre des Sénateurs approuve un rapport sur les droits et la culture indigène qui, à moins que la Chambre des Députés ne l'évite, mettrait en risque de nouveau, et de façon grave, le processus de paix dans une entité si fracturée comme celle du Chiapas et, bien sur, abandonnerait la garantie de l'accomplissement des droits d'autonomie et de libre détermination des Peuples Indiens partiellement "inscrits" dans la constitution.

La responsabilité est maintenant dans les mains de la Chambre des députés en sa faculté d'organe réviseur du rapport de l'initiative. Nous en appelons à sa responsabilité législative et représentative de la société mexicaine.

LE CENTRE PRODH REMET AUX LEGISLATEURS LES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT ELABORE AU SENAT

Dans le cadre de la discussion sur le rapport de la loi à la Chambre basse, le Centre Prodh a remis aujourd'hui aux Députés et Sénateurs les observations sur ce rapport, que nous portons à votre connaissance:

Observations:

Dans notre communication du 29 mars, nous exprimons l'expectative que cette opportunité législative avait à sa portée la possibilité de résoudre, une fois pour toutes, la demande historique des peuples indigènes dans ce pays, en asseyant les bases pour la pleine validité de leurs droits collectifs avec l'approbation de la proposition de la Cocopa. Nous avons aussi dit que, cette approbation rendrait possible les chemins de la paix, contribuerait au renforcement de l'Etat de Droit, en accomplissant les obligations assumées par le Mexique de ratifier la Convention 169 de l'OIT; et que s'ouvrirait un passage vers une nouvelle manière de légiférer, à partir des demandes et aspirations plantées par la société.

Cependant, de l'analyse que nous avons réalisé du rapport approuvé hier par le Sénat de la République, nous trouvons qu'il ne reflète en rien de substantif qu'ils aient écouté et recueilli les différents apports des experts, des organisations sociales, des organisations indigènes, de l'EZLN, etc., qui argumentent amplement la nécessité d'approuver la proposition de la Cocopa. Avec ce rapport, les expectatives d'avancer dans la démocratisation de l'action législative dans le pays semblent s'éloigner, ce qui nous préoccupe, car il ne répond pas à l'offre qui a été faite en ce qui concerne ce sujet et encore moins à l'expectative exprimée par la société.

Pour poursuivre, nous signalons les principaux problèmes que, de notre point de vue, contient le rapport approuvé:

1. Il est ignoré que le cadre juridique en vigueur de référence est la Convention 169. Cela nous préoccupe que, tant dans l'exposé des motifs, que dans l'article que contient le rapport, on ignore totalement l'existence de la Convention 169 de l'OIT, non seulement comme cadre de référence mais aussi comme loi suprême applicable dans le pays, dans les termes contenus dans l'article 133 constitutionnel et dans les articles 26 et 27.1 de la Convention de Vienne sur les Droits et les Traités.

2. Le rapport non seulement ne comprend pas le contenu de la Convention 169, mais ayant l'air de partir de zéro, il réduit, dilue et relègue les droits et concepts déjà existants.

a. Le contenu du rapport paraît refléter l'idée qu'il commence à zéro en matière de reconnaissance de droits collectifs des peuples indigènes et méconnaître ce qui existe déjà en matière de Droit mexicain, à partir du contenu

de la mentionnée Convention de l'OIT. Et non seulement cela, mais de plus, les droits et concepts clairement établis dans cette Convention ne sont même pas incorporés dans leur intégrité, rendant difficile non seulement leur compréhension, mais aussi, ce qui est le plus important, ce qui sera leur application. Un exemple de cela est ce qui concerne le concept de "peuple", "habitat", "terre", ou le sujet des droits ou les obligations contenues, comme dans l'article 2.A.V., lorsque l'on reconnaît et garantie l'autonomie pour "conserver et améliorer l'habitat et préserver l'intégrité de leurs terres dans les termes établis dans cette Constitution". b. Il est important que le concept de peuple contenu dans la Convention 169 se transfère à la "communauté", cependant, s'il s'agit de transférer à la Constitution pour en faciliter l'exercice et la garantie les droits contenus dans la Convention, on ne doit pas laisser en dehors le concept de "peuple". Autrement, au lieu d'en faciliter son application, on la rendra encore plus difficile. Il en résulte de façon curieuse que ce concept soit resté en dehors, si, en plus, nous prenons en compte qu'il s'agissait d'une proposition contenue dans presque toutes les initiatives présentées qui, en général, reproduisaient le concept contenu dans la Convention 169. c. Il restreint encore plus le droit des peuples au sujet de leurs ressources naturelles. L'usage et la jouissance des ressources naturelles "des lieux qu'ils habitent et occupent", l'assujettit à l'exception au sujet des aires stratégiques, mais aussi aux formes et modalités de propriété et de détention contenues dans la Constitution; les droits collectifs acquis par tiers ou par des intégrants des communautés. Sur cet aspect, non seulement il ne contient pas le contenu de la Convention 169, mais il l'enfreint ouvertement.

d. La validation qui se pose au sujet des formes propres de résolution de conflits par des juges et des tribunaux est contraire au concept de l'autonomie. Ce qui concerne la solution de conflits en accord aux us et coutumes sujet à "validation" par les juges et les tribunaux correspondants, est contraire à la reconnaissance de leurs propres formes de vie commune et d'organisation, auquel se réfère l'article 2.A.I. Et pour ce qui touche à l'ajout de l'article 18, il est le bienvenue car c'est le droit de toutes les personnes indigènes ou non indigènes, mais il ne recouvre pas le contenu de la Convention 169 en ce qui est relatif à l'application de peines alternatives.

3. Le rapport paraît être conçu depuis une logique individuelle occidentale et non pour la protection et le respect des droits collectifs des peuples indigènes.

Il semble avoir été légiféré pour des personnes individuelles n'ayant aucune relation avec les peuples indigènes, ne faisant une référence réitérée des droits déjà posés que pour des personnes et des citoyens mexicains et non pour des sujets collectifs dont l'existence a déjà été officiellement reconnue dans la Convention 169, mais sans possibilité d'exercer leurs droits. Quelques exemples: le troisième paragraphe ajouté à l'article 1° relatif à la discrimination; le contenu de l'alinéa B qui se réfère à "promouvoir l'égalité des opportunités des indigènes et éliminer tout pratique discriminatoire". Ceci est un reflet de ce que continue une politique indigéniste qui se préoccupe de la pauvreté et de l'exclusion des membres des peuples qui en souffrent, ce qui est louable, mais qui ne répond pas à la demande clairement formulée par les peuples, dans le sens de les reconnaître comme sujets de droits et des capacités de décider la façon dont ils veulent vivre et s'organiser.

4. Renvoi aux entités fédératives pour légiférer et résoudre des questions qui doivent rester garanties par le Congrès de l'Union. Les droits de libre détermination et d'autonomie restent sans garantie. Comme nous le manifestons dans les documents que nous annexons par notre communication précédente, nous sommes d'accord pour que soit garanti l'exercice des droits collectifs depuis le respect à la diversité. Cependant, la forme par laquelle on essaie d'affronter ce défi est omise et évasive en remettant aux entités fédératives la reconnaissance des peuples et des communautés, ainsi que les caractéristiques de libre détermination et d'autonomie. Nous nous demandons si cela ne provoquerait pas un phénomène de "balkanisation" que nous voulons éviter. A ce sujet, nous insistons sur la nécessité que se soit la fédération qui la garantisse et assure un standard minimum de droits et que les entités fédératives augment et adaptent le nécessaire, en attendant justement les spécificités des peuples qui en font partie.

5. Il laisse sans les résoudre les demandes expressément posées par les peuples indigènes.

Au sujet de l'accès et de l'administration des ressources municipales. Comme la réforme est actuellement posée, elle ne résout pas la demande des peuples au sujet de l'accès et de l'administration des ressources municipales qui leur reviennent. Si la réforme de l'article 115 avance la possibilité de coordination et

d'association des communautés indigènes à l'intérieur de l'enceinte municipale, elle ne dit pas que sa finalité soit l'administration des ressources, mais qu'il y a un renvoi à une loi qui n'existe pas encore.

6. Le contenu de l'Alinéa "B" de l'article 2° proposé liste plutôt des points d'agenda que le gouvernement doit mener à bien que des garanties constitutionnelles.

Tout le contenu de l'Alinéa "B" de l'article 2° proposé constitue des points d'agenda de gouvernement, des obligations non accomplies contenues dans la Constitution en vigueur à charge des différents organes et niveaux de gouvernement, ils ne constituent pas des droits ou des garanties nouvelles qui doivent être consignés dans la partie dogmatique de la norme constitutionnelle.

7. L'ajout de l'article 1° qui prohibe la discrimination, facilitera l'accomplissement des obligations internationales que l'Etat mexicain a contracté à ce sujet, mais ne constitue pas une avance substantivement sa mise en oeuvre.

Cet ajout est bienvenue bien qu'il ne constitue pas une réponse substantielle aux demandes posées par les peuples indigènes, consistant en respect, pleine garantie et protection de leurs droits collectifs.

LA MODIFICATION DU RAPPORT EST DEMANDE EN PRENANT POUR BASE LES ARGUMENTS PRESENTES PRECEDEMMENT.Pour les raisons posées au-dessus, nous considérons que le décret approuvé hier par le Sénat de la République, doit être modifié par la Chambre des Députés dans le sens de récupérer le contenu et le sens de la proposition de la Cocopa. S'il n'en ait pas ainsi, le Mexique perdra cette opportunité de résoudre la situation des peuples indigènes, de rendre effectif les droits contenus dans la Convention 169, ainsi que de rendre la paix possible, par non-respect de la Constitution ainsi que des obligations internationales de l'Etat.

Nous vous remercions de votre attention et surtout de votre intervention opportune pour assurer et garantir en cette action législative, les droits collectifs des peuples indigènes de ce pays.

Pour le Centre de Droits Humains
Miguel Agustín, Pro Juárez, Edgar Cortez
Directeur.

Merci d'envoyer en solidarité [NOM] [Prénom] [pays] à petition@zapata.com

Tant le succès remporté par " la marche pour la dignité " qui a traversé de nombreux Etats du Mexique du 24 février au 11 mars 2001, que les interventions du 28 mars devant le Congrès ont suscité de nombreuses espérances quant à la possibilité de trouver une solution négociée au conflit. Aujourd'hui, la possibilité d'un dialogue n'existe plus. Les trois conditions demandées par l'EZLN pour une reprise du dialogue n'ont pas été remplies. La possibilité de conclure la paix était plus proche que jamais ; aujourd'hui nous observons avec une extrême inquiétude une situation qui nous semble très préoccupante. La présence militaire massive, les quelque 20.000 déplacés au Chiapas, les actions des groupes paramilitaires, les prisonniers et en général, les causes qui sont à l'origine du conflit, perdurent. S'y ajoutent la frustration et le sentiment d'avoir été trompés. Malgré tout, les Indigènes ne renoncent pas à suivre des voies politiques et pacifiques pour faire aboutir leurs revendications et nous leur réaffirmons notre solidarité.

Merci d'envoyer en solidarité [NOM] [Prénom] [pays] à petition@zapata.com

Bienvenue à Göteborg en juin

Par ATTAC Göteborg

A tous les membres d'Attac !

Comme vous le savez, il y a un sommet européen à Göteborg, en Suède, les 15 et 16 juin. Les chefs des gouvernements européens y seront présents, et le président George W Bush doit aussi venir. Environ 25.000 manifestants vont organiser simultanément un contre-sommet. C'est pourquoi nous, Attac de Göteborg, invitons par la présente tous les membres d'Attac à se joindre à nous. Rassemblons-nous pour manifester, apprendre et nous amuser !

Fritt Forum Free Forum, http://www.forumgotborg.org organise le " Festival de la parole libre " dans le centre de Göteborg du 13 au 17 juin. Les tentes, dont la plus grande peut accueillir 1000 personnes, abriteront environ 70 séminaires, dont certains en anglais, ainsi que différentes activités culturelles. Attac a la charge de 3 de ces séminaires. L'un aura pour thème la question du commerce et de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), le deuxième la question de la



Dette et le troisième la taxe Tobin. En outre, Attac participera à un séminaire sur l Ethique Mondiale, avec les syndicats et les églises suédois. Le séminaire sur l OMC est le seul en anglais, les autres sont en suédois.

Attac aura aussi une tente d environ 100 places sur le Free Forum. Ce sera le point de rencontre pour tous les membres d Attac, ainsi qu un lieu pour s informer sur Attac et sur les activités de la semaine. Toutes les idées sont les bienvenues pour exploiter ce lieu encore mieux !

Une contre-conférence sera organisée par le Réseau d Action 2001 de Göteborg pour une Europe Différente http://www://gbg2001.org C est un réseau qui rassemble environ 70 mouvements populaires, des syndicats, des partis politiques, essentiellement de Scandinavie et de Finlande.

Voici quelques moments forts du programme : Mercredi 13 juin : Attac organise un grand concert en plein air avec de nombreux artistes suédois (il est possible que, selon les circonstances, ce concert se tienne en salle).

Jeudi 14 juin : manifestation contre Bush. Le Réseau Bush n a pas encore de page d accueil, mais on pourra bientôt trouver des renseignements à partir de la page d accueil du site http://www://gbg2001.org . Un autre groupe projette " le plus grand bras d honneur " contre Bush. Ceux qui souhaitent exprimer leur opinion de cette façon peuvent rejoindre la liste de diffusion du groupe en envoyant un message vide à TheMoon-subscribe@yahoogroups.com Attac ne participera pas en tant qu organisation à cette action (mais les membres d Attac peuvent bien sûr y participer individuellement).

Vendredi 15 juin : manifestation le matin à l ouverture du sommet européen. Il y aura aussi une manifestation des blouses blanches, qui tentera d atteindre Svenska Mässan, là où se tient le sommet. Pour plus de renseignements : www.j15.org Attac, en tant qu organisation, ne prendra part ni à la manifestation, ni à l action des blouses blanches (mais les membres d Attac peuvent bien sûr y participer individuellement).

Samedi 16 juin : Attac participera en force à la principale manifestation de la semaine, intitulée " pour une Europe différente ", qui est organisée par le réseau Action Göteborg 2001. Le rassemblement est à 9h30 à Slottskogen (un parc du centre de Göteborg). Pour plus d information : www.gbg2001.org Dimanche 17 juin : La semaine se terminera par un grand meeting Attac international !

Attac a grossi considérablement durant l Oannée dernière, et plusieurs nouveaux groupements nationaux ont vu le jour. Nous travaillons dans des contextes et des sociétés différentes, et nous pensons qu il est très important d échanger nos expériences, de nous rencontrer et de coordonner nos stratégies pour l avenir. Nous souhaitons vous donner l occasion d une rencontre fructueuse, aussi bien sur les questions pratiques, les actions, l organisation, les campagnes, que sur des questions plus théoriques concernant la mondialisation et le rôle que nous y jouons en tant que mouvement social. C est également l occasion de rnecontrer des membres d Attac du monde entier.

Pendant cette journée, il y aura simultanément deux rencontres : (I) un meeting ouvert à tous les membres d Attac présents à Göteborg et (II) un meeting où sont invités deux délégués de chaque représentation nationale d Attac.

I. LE MEETING INTERNATIONAL D ATTAC - meeting ouvert. Ce meeting a pour but de créer une aire de dialogue permettant de mieux connaître les organisations locales et nationales d Attac.

Pour la réussite de ce meeting, nous vous demandons de nous présenter au préalable les questions que vous souhaitez voir figurer au programme. Les thèmes, outre les questions habituelles, pourraient être : l activisme culturel ; les relations publiques ; les média ; la recherche ; les manifestations, les campagnes et autres actions ; la désobéissance civile ; les finances ; la structure de l organisation ; la coopération avec d autres organisations ; les relations avec les institutions : la police, les partis politiques, le parlement ; comment traiter l opposition à Attac, etc Toutes les contributions sont les bienvenues, qu elles soient individuelles ou qu elles viennent des groupes locaux, des réseaux ou des organisations ; elles peuvent être de courtes interventions, ou des travaux aboutis, ou se situer entre ces deux extrêmes. Elles doivent parvenir à l adresse : brightideas@attac.nu.

Grâce à votre participation, ce forum va inspirer de nouveaux rendez-vous d action !

Il est très difficile d estimer le nombre de personnes qui participeront à cette rencontre, et il est donc important que vous nous informiez dès maintenant, à l adresse june17@attac.nu



pour que nous puissions prendre les dispositions nécessaires. Vous trouverez les dernières nouvelles sur cette rencontre sur le site, à la page http://www.attac.org/sverige/gbg

II. LE MEETING INTERNATIONAL D ATTAC - rencontre des délégations. Nous invitons chaque organisation nationale d Attac à envoyer deux délégués pour participer à une table ronde. Cette rencontre aura son programme propre et se centrera d abord sur les événements à venir, tels que la rencontre du G8 à Gênes et le sommet de Porto Allegre de 2002.

Nous demandons à chaque organisation nationale de rédiger un court texte sur la situation d Attac dans son pays : le nombre d adhérents, l organisation, les campagnes prioritaires et le contexte politique. Nous vous demandons de confirmer les noms des deux délégués choisis, et d adresser l ensemble de ce texte à roundtable@attac.nu avant le 25 mai. Ces textes seront rassemblés et distribués avant la rencontre. Le programme vous parviendra dès qu il sera mis au point. Pour des raisons pratiques, l anglais sera la langue d usage pour cette table ronde.

Renseignements pratiques

Hébergement : malheureusement, Attac de Göteborg ne peut prendre en charge les frais d hébergement. En raison du sommet européen, les hôtels seront bientôt complets. Si vous ne trouvez pas d hébergement, contactez-nous immédiatement à l adresse : accomodation@attac.nu

Nous négocions avec les autorités locales pour louer des écoles afin d héberger les membres d Attac. Si vous prenez avec vous un tapis de sol et un sac de couchage, il vous en coûtera probablement entre 20 et 40 couronnes (de 2 à 4 euros)la nuit. Si vous prenez cette option, faites-le nous savoir à l adresse : accomodation@attac.nu

Si vous avez d autres idées pour l utilisation de notre tente Attac, ou si vous avez d autres projets d action durant la semaine, écrivez-nous à l adresse : brightideas@attac.nu

Pour les manifestations : si vous venez avec un groupe important, nous vous demandons de prévoir vos coordonnateurs. Nous souhaitons constituer un regroupement important d Attac à l avant de la manifestation principale du samedi 16. Pour en savoir plus sur le regroupement d Attac, sur la manifestation et sur le rôle des coordonnateurs, écrivez à l adresse : demo@attac.nu

Récapitulation

Nous vous demandons dès maintenant :

- de confirmer à l adresse roundtable@attac.nu que vous avez bien reçu cette lettre et que vous transmettez l information ;

- de nous adresser à l adresse roundtable@attac.nu les informations demandées, y compris les noms de vos deux délégués pour la table ronde des représentants d Attac, le dimanche 17 ;

- de nous faire savoir à l adresse june17@attac.nu si vous avez l intention de participer au meeting international d Attac, meeting ouvert, dimanche 17.

- de nous adresser, à l adresse brightideas@attac.nu vos idées, suggestions et contributions pour le meeting international d Attac, meeting ouvert ;

- de commencer à mobiliser votre groupe et de désigner les coordonnateurs : demo@attac.nu

Imaginez un autre monde est possible ! Changeons l Europe, changeons le monde !

Attac de Göteborg sverige@attac.org
Traduction : Jena Pierre Renard, traducteur bénévole coorditrad@attac.org

Un mini Davos pour l Afrique (réponse)

Par Dominique Flaux

REPONSE A L'ARTICLE DE M. BATOU publié dans le Courriel du 29 mai 2001.

Des solutions concrètes, pas un mini Davos.

Dans un récent article publié dans le Courriel, Jean Batou s'attaque à la Fondation EMA qui aurait financé selon lui un "mini davos africain" dans un hotel des bords du Lac Léman.

Or la Fondation EMA n'a strictement rien à voir avec ce Forum. Aucun de ses membres n'y a participé, même indirectement. M. Batou n'avait pas vérifié ses informations.

Créée à Genève en septembre 1998 par plusieurs professionnels de la presse et de la communication, EMA propose aux entrepreneurs



du Sud des solutions concrètes pour un meilleur accès aux capitaux et aux technologies des pays développés.

Ainsi, la Fondation a déjà mis sur pied un salon où se rencontrent chaque année à Genève près de 3000 promoteurs de projets et investisseurs de plus de 60 pays.

Si son action a pu receuillir quelques soutiens auprès d'importantes institutions (Confédération Suisse, Banque Mondiale, Financial Times, etc.) la Fondation EMA n'en est pas moins indépendante et libre de tout engagement.

Parmi les autres actions qu'elle propose figure un projet de Bourse Internationale du Développement qui permettrait à des entreprises de pays émergents d'ouvrir leur capital sur un marché international, selon des critères universels, transparents et indépendants des pouvoirs politiques de leurs pays. Cette bourse encouragerait également les sociétés de capital-risque à financer des projets sur les pays émergents dans la perspective, à moyen terme, d'une entrée en bourse. Il est à noter que ce projet de Bourse, décrié par M. Batou, a été jugé très intéressant par plusieurs autres membres d'ATTAC, dont le Président d'ATTAC Genève, M. Alberto Velasco.

La discussion est grande ouverte et les idées sont bienvenues: dflaux@emainvest.com
Dominique Flaux. Fondation EMA

Le guide du routard anti-mondialisation (capitaliste)

Par Michel Husson

Denis Horman, Mondialisation excluante, nouvelles solidarités, GRESEA, CETIM, L'Harmattan, 2001, 646 FB, 15 €.
Disponible au GRESEA, 11 rue Royale, B-1000 Bruxelles Tél. 003222197076 Fax 003222196486 gresea@village.uunet.be

Denis Horman, par ailleurs membre d'Attac-Liège, vient de sortir un livre remarquable qui pourrait bien devenir le manuel du parfait petit anti-mondialisation capitaliste. Il s'agit en effet d'un recueil très richement documenté sur tous les aspects de ce processus. La “ mondialisation excluante ” fait l'objet de la première partie, où elle est analysée sous toutes ses facettes en des chapitres bien structurés et qui foisonnent de données, de citations révélatrices et de décorticage des mécanismes à l'œuvre. C'est un bilan assez désastreux du “ libre-échange ” qui est établi avec minutie. La logique infernale qui guide l'action des groupes industriels et financiers conduit inexorablement à une intégration sélective et excluante dans le marché “ mondialisé ”, qui précipite ainsi plus des deux tiers de l'humanité dans la précarité, la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Le réquisitoire de Denis Horman est particulièrement sévère à l'égard des institutions internationales (G7, FMI, Banque mondiale, OMC, Commission européenne) qui ne font rien d'autre au fond que d'accompagner ce mouvement. Cette “ misère du capital ” est d'autant plus révoltante qu'elle gaspille, en se les appropriant, les potentialités actuelles des sciences et des techniques.

Mais ce livre est plus qu'un catalogue critique, ce qui ne serait déjà pas mal. Toute la deuxième partie est consacrée aux “ voies vers un autre monde ” Denis Horman avance des propositions de redistribution globale de la richesse sociale et de contrôle sur les sociétés transnationales. Il se prononce pour une agriculture tournée vers le développement durable et non vers les profits d'une poignée de multinationales agroalimentaires. Ces propositions ne sont pas le fruit de réflexions en chambre ; bien au contraire, elles sont toujours articulées aux luttes et aux mobilisations. La lecture de ces chapitres permet de mesurer le terrain parcouru, l'expérience et mêmes les victoires accumulées. C'est clairement un nouvel internationalisme qui est en train de s'échafauder. Et la question centrale devient celle d'une autre “ gouvernance ”. Faut-il réformer, soumettre ou démettre le FMI, la Banque mondiale, l'OMC ? Denis Horman éclaire de manière originale ce débat qui détermine en grande partie les stratégies de résistance et de luttes.

Michel Husson
Retrouvez tous les livres d'ATTAC France et de ses amis à http://attac.org/fra/asso/doc/bibliotheque.htm

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <http://attac.org/rdv/> (sélectionner le pays pour trouver les rendez-vous)



Mardi : FR : LOUVIERS – DOUAI – ALES – AVIGNON – GUERET – CAEN – PARIS 11 – PARIS 15 – NANTES

Mercredi : FR : VOIRON – BRETIGNY S/ ORGE – MARSEILLE – NIMES – VILLEFRANCHE – ROYAN – PARIS 13 – PARIS 11

Jeudi : ES : MADRID – FR : ROUEN – NIMES – BAGNEUX – PARIS 20 - MONTLUCON

Vendredi : ES : MADRID – FR : LILLE – JONZAC – CHALAIS – CHATEAU THIERRY